

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« précédent »,

le chiffre :

« 12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.